



# snalc

# PROTÉGER

— DOSSIER —  
**ENSEIGNER EN  
OUTRE-MER**

QUINZAINE UNIVERSITAIRE





# QUINZAINE UNIVERSITAIRE

LA REVUE MENSUELLE DU SNALC  
#1482 - NOVEMBRE 2023

## SOMMAIRE

### 4 DOSSIER DU MOIS

- 4 ► **Enseigner en Outre-mer : l'herbe est-elle plus verte ailleurs ?**
  - Enseigner aux Antilles : l'exotisme sans les frissons
- 5 ► Spécificités de l'enseignement en Guyane
  - Polynésie française : enseigner au milieu des lagons ?
- 6 ► Bienvenue en Nouvelle-Calédonie ! Italofoan !
- 7 ► La Réunion : un Eldorado ?

### 8 CONDITIONS DE TRAVAIL

- 8 ► Sécurisation des établissements et protection des personnels
- 9 ► Santé et prévoyance : évolutions en vue !
  - Pour Noël, pensez Avantages-SNALC
- 10 ► Temps de travail des personnels de direction : la grande omerta !

### 12 SYSTÈME ÉDUCATIF

- 12 ► Vers un collège modulaire
  - Des compétences « psycho-quoi ? »
- 13 ► « Si c'est trop fort, c'est que vous êtes trop vieux ! »
  - Des cours d'empathie ? Mais pour quoi faire ?
- 14 ► L'EPS : bonne à tout faire ?
  - Vers une régionalisation des lycées professionnels ? La demande « choc » de la région Île-de-France
- 15 ► Le « passeport Édudci » : malhabile qui s'y fie...
  - L'Observatoire des pratiques de presse lycéenne évolue...

### 16 LES PERSONNELS

- 16 ► AED et AESH : chronique d'une mort non annoncée
  - Ne l'oubliez pas !
- 17 ► Retraite : prise en compte des services réalisés dans le secteur privé
  - Ventilations de service erronées en Lettres classiques : le SNALC ne lâche rien !

### 18 COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

### 19 BULLETIN D'ADHÉSION

# snalc

snalc.fr

SNALC - BP 629 - 4 RUE DE TRÉVISE - 75421 PARIS CEDEX 09

**Nous écrire (académies, mensualisés, changements, codes, reçus fiscaux...):**  
[snalc.fr\\_bouton](mailto:snalc.fr_bouton) « CONTACT »

Directeur de la publication et Responsable publicité : **Jean-Rémi GIRARD**  
Rédacteur en chef : **Marie-Hélène PIQUEMAL**  
Tél : 06.16.33.48.82 - [quinzaine@snalc.fr](mailto:quinzaine@snalc.fr)  
Mise en page : **ORA**

Imprimé en France par l'imprimerie **Compédit Beauregard** s.a. (61),  
labellisée **Imprim'Vert**, certifiée **PEFC** - Dépôt légal 4<sup>ème</sup> trimestre 2023  
CP 1025 S 05585 - ISSN 0395 - 6725

Mensuel 14 € - Abonnement 1 an 125 €.

## ACTUALITÉ

# INFO À LA UNE

## MOUVEMENT INTER 2024

**inter-académique, inter-départemental,  
spécifique national, postes à profil**

Consultez le supplément spécial « mutations INTER »  
de la revue du SNALC n°1482 BIS,  
à télécharger librement sur le site du SNALC :  
[snalc.fr/mouvement-inter-2024/](http://snalc.fr/mouvement-inter-2024/)

Attention : il est impératif de faire calculer et vérifier  
votre barème au plus tôt par les élus expérimentés du SNALC.  
Un barème erroné ne pourra plus être corrigé en CAP  
et compromet définitivement vos chances de muter.

Dès aujourd'hui, demandez la vérification de votre barème  
et le suivi de votre dossier.

Dès la saisie de vos vœux, adressez le récapitulatif PDF  
édité sur SIAM, à votre section académique : [snalc.fr/contact](mailto:snalc.fr/contact)

Remplissez notre formulaire de suivi :  
[snalc.fr/mouvement-inter-2024/](http://snalc.fr/mouvement-inter-2024/)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# FORMATION CONTINUE DES PROFESSEURS : LA MAUVAISE DIRECTION

**L**e SNALC dénonce la politique que le ministère est en train de mener à marche forcée sur l'organisation de la formation continue des enseignants du second degré. Pour des raisons de pure communication, le ministère s'est fixé comme objectif que 100 % de cette dernière ait lieu hors temps devant élève à la rentrée 2024. Il attaque ainsi une nouvelle fois un métier qui connaît pourtant une grave crise de recrutement. Cette démarche entraîne une augmentation objective du temps de travail de nos collègues, ce qui est révélateur d'une gestion des ressources humaines qui va dans la mauvaise direction.

Le SNALC réfute qu'il y ait un réel problème d'heures perdues. La formation continue dans le second degré représente 2 millions d'heures de cours au total par an. En les rapportant aux 5,6 millions d'élèves scolarisés dans nos établissements, on tire rapidement la conclusion que l'impact sur la scolarité d'un élève est quasi inexistant. Le ministère ferait mieux de s'occuper réellement de l'attractivité du métier et des salaires, des places non pourvues au concours et du fait que de nombreux élèves perdent des mois, voire une année entière dans telle ou telle discipline, car il n'y a plus de remplaçants.

Le SNALC rejette l'organisation des formations continues le soir, le week-end ou pendant les vacances scolaires, organisation que le ministère compte imposer en quelques mois. Une fois de plus, les professeurs sont considérés comme des fonctionnaires de seconde zone, jetés en pâture à l'opinion publique au nom d'un « intérêt de l'élève » qui est une manipulation éhontée. L'intérêt de nos élèves, c'est par exemple que leurs enseignants puissent assister à une journée d'étude sur une œuvre au programme du baccalauréat de français sans que leur participation à cette dernière soit conditionnée à des remplacements en interne. Partout ailleurs dans la fonction publique, la formation continue a lieu sur le temps de service, et en bien plus grande quantité qu'à l'Éducation nationale.

Le SNALC rappelle enfin qu'il a toujours porté des demandes pour améliorer la qualité de la formation continue, notamment en la constituant à partir des besoins exprimés par les collègues. En massacrant la façon dont elle est organisée, le ministère va finir par tout simplement la tuer. ■

Par **Jean-Rémi GIRARD**, président du SNALC  
Paris, le 11 octobre 2023



# PROTÉGER

**A**u nom du SNALC, je veux dire à quel point la mort de notre collègue Dominique Bernard nous touche, et transmettre tout notre soutien à sa famille, à ses collègues, à ses élèves.

Il est difficile de poser des mots sur un acte aussi atroce. Qu'un ancien élève commette un acte terroriste, tue un enseignant, blesse plusieurs autres personnels de l'établissement n'est pas une chose à laquelle on pense le matin lorsqu'on se prépare à aller au travail. Trois ans après l'assassinat de Samuel Paty, le SNALC porte une exigence : que l'on évite les solutions toutes faites, la communication pour le plaisir de communiquer, le concours Lépine de l'innovation sécuritaire sans rapport aucun avec le constat rationnel.

Quel est ce constat, appuyé par l'enquête que vient de mener le ministère ? Que les objectifs minimaux en matière de sécurisation des établissements ne sont pas remplis partout. Le SNALC le disait déjà il y a trois ans ; le ministre actuel semble enfin l'entendre et le comprendre. Il ne s'agit pas de « transformer les établissements en bunker », comme on peut l'entendre chez certains qui n'ont visiblement jamais vécu une intrusion d'établissement (ce qu'a déjà expérimenté votre serviteur, et c'est tout sauf amusant). Il ne s'agit pas non plus de dire que l'Éducation nationale seule, même avec un bâti scolaire idéal, parviendra à empêcher 100 % des attaques. Mais il s'agit de garantir que, partout, un système d'alarme anti-intrusion soit installé, en état de marche, et relié à la police ou à la gendarmerie. Et il s'agit de garantir que, partout, un individu extérieur puisse

être identifié en toute sécurité au niveau de l'accueil de l'établissement.

Le SNALC en appelle donc à la réalisation d'un travail de fond, où les collectivités locales et l'État se mettent d'accord au nom d'un intérêt supérieur ; où l'Éducation nationale, l'Intérieur et la Justice travaillent en cohérence pour faire circuler l'information et pour travailler à la prévention des actes pour ne pas avoir à revivre la gestion de leurs atroces conséquences.

Le SNALC le dit clairement : l'Éducation nationale est l'un des piliers de la République. Nous assurons, dans des conditions de plus en plus dégradées, la très haute mission de transmettre le savoir, de lutter contre l'obscurantisme, de développer l'esprit critique de nos futurs citoyens.

Mais nous n'avons pas de baguette magique ; nous ne sommes pas capables de lutter contre l'endoctrinement à haute dose, contre le poids idéologique qui peut s'exercer sur certains de nos élèves. Nous devons en finir avec le discours misérabiliste et culpabilisateur selon lequel l'exclusion d'un élève serait avant toute chose un échec pour la communauté éducative, comme je l'ai encore récemment entendu.

Qu'on permette aux personnels de l'Éducation nationale d'accomplir les missions dévolues à l'École, qu'on les en félicite, qu'on les en remercie, qu'on reconnaisse leur investissement et leur immense utilité sociale... et qu'on mette tout en œuvre pour les protéger. ■

---

*Le président national, Jean-Rémi GIRARD,  
Paris, le 3 novembre 2023*

---





# ENSEIGNER EN OUTRE-MER : L'HERBE EST-ELLE PLUS VERTE AILLEURS ?

Dossier coordonné par **Jean-Pierre GAVRILOVIĆ**, président du SNALC Détachés-Étranger-Outre-Mer (DETOM). Articles rédigés par **Frédéric CHEULA**, responsable SNALC DROM-COM ; **Olivier MOSER**, responsable SNALC Guyane ; **Élisabeth RODRIGUEZ**, représentante locale du SNALC en Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna ; **Jérôme MOTET**, vice-président du SNALC La Réunion-Mayotte, **Béatrice BARENNES**, secteur SNALC Communication

À l'orée de l'hiver et dans le contexte d'une actualité morose, le SNALC vous emmène faire un tour d'horizon dépaysant, qui vous ouvrira peut-être des perspectives. Derrière la carte postale, nos représentants Outre-mer vous dévoilent le dessous des cartes et toute l'équipe du SNALC se tient prête à répondre à vos questions si vous voulez aller plus loin.

## ENSEIGNER AUX ANTILLES : L'EXOTISME SANS LES FRISSONS

« **S**onge à la douceur D'aller là-bas vivre ensemble ! », Baudelaire, Invitation au voyage.

Et si vous envisagiez d'aller vivre et enseigner en Martinique ou en Guadeloupe ? La représentation que nous en avons est celle d'îles paradisiaques aux eaux chaudes et cristallines, aux plages de rêve peu fréquentées, au climat globalement agréable... en somme une parfaite illustration de la douceur de vivre. Et cela, sans quitter la France.

La famille retrouvera ses marques dans les établissements scolaires de la maternelle au supérieur : BTS, BUT, classes préparatoires, universités, IFSI, INSPE etc. La santé est organisée selon le même schéma qu'en métropole, les communications aériennes très fréquentes avec la métro-

pole, l'Amérique du Nord et les Caraïbes notamment.

Les Antillais sont attirés par la « nature », très présente sur ces îles volcaniques. La plage et les randonnées accessibles à tous offrent une grande diversité d'activités de plein air. Il y a aussi un riche tissu associatif ce qui permet, comme en métropole, de s'adonner à tous types de loisirs.

Un bémol toutefois dans ce tableau idyllique : les problèmes récurrents d'approvisionnement en eau. En effet, le réseau de distribution vétuste et son manque d'entretien chronique provoquent dans certaines communes des fermetures d'établissements scolaires. Les autorités, conscientes du problème, œuvrent à l'amélioration de la situation.

Concernant les aspects pratiques, la demande de mutation s'effectue dans le cadre du mouvement général inter académique, comme pour les autres académies. Les Antilles comprennent en effet leurs académies propres, de Martinique et de Guadeloupe.

Contrairement à la Martinique, la région académique de Guadeloupe est composée de plusieurs îles sur une distance de 300 km s'étendant de la partie française de Saint-Martin à Marie Galante. Les barèmes favorisent logiquement les personnels dont les centres d'intérêts moraux et matériels sont déjà sur le territoire guadeloupéen ou martiniquais (bonification de 1 000 points pour la phase inter).

Et bien entendu, comme sur tous les autres territoires, le SNALC a son équipe DETOM sur place et se fera un plaisir de vous accompagner au quotidien, mais aussi de vous retrouver lors des congrès et colloques qui y sont organisés chaque année. ■



# SPÉCIFICITÉS DE L'ENSEIGNEMENT EN GUYANE

**L'**enseignement en Guyane présente des caractéristiques uniques qui en font un terrain d'apprentissage complexe, mais riche en opportunités. Région française d'Outre-mer située en Amérique du Sud, la Guyane se distingue par des spécificités géographiques, culturelles et économiques qui contribuent à y créer un paysage éducatif singulier.

## GÉOGRAPHIE

La Guyane est vaste et peu peuplée, ce qui entraîne la dispersion des établissements scolaires sur un territoire difficile d'accès. Cette géographie pose des défis logistiques en matière de transport des élèves et d'accessibilité des établissements scolaires, en particulier dans les zones rurales. Il n'est pas rare, à Papaïchton, Maripasoula ou encore Grand-Santi, de voir arriver les élèves en pirogue afin de débiter leurs

journées de cours. Le SNALC Guyane encourage le rectorat et ses partenaires à accueillir et loger dignement les personnels d'éducation dans les communes isolées.

## ENSEIGNEMENT

Le port de l'uniforme est généralisé en école primaire et au collège. Les cours peuvent débiter à 7 h du matin. La réalité géographique, culturelle et économique de la Guyane

amène les enseignants à adapter leurs cours au contexte local. Le SNALC Guyane milite pour que les nouveaux arrivants puissent bénéficier d'une formation sur ce contexte avant d'entamer leur prise de fonction.

## DÉFIS SOCIO-ÉCONOMIQUES

La Guyane fait face à des défis socio-économiques, notamment un taux de chômage

élevé et des inégalités importantes. Les enseignants jouent souvent un rôle crucial en tant que modèles et mentors pour les élèves issus de milieux socialement défavorisés. Le SNALC Guyane souhaite davantage de moyens pour améliorer notamment les conditions de travail et aider les équipes à atténuer cette fracture.

## CONDITIONS DE TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

Lors de votre mutation, le déménagement est pris en charge par l'académie de départ si vous y avez accompli 4 ans de services. Une indemnité de sujétion géographique est versée aux nouveaux arrivants qui peuvent justifier de 2 ans de résidence administrative hors de Guyane. Le montant de l'impôt subit un abattement de 40 % (plafonné à 4 050 €). Les fonctionnaires d'État qui exercent en Guyane bénéficient d'une majoration de leur traitement indiciaire de 40 %. Le SNALC Guyane peut vous aider dans vos démarches de mutation et d'installation. ■



# POLYNÉSIE FRANÇAISE : ENSEIGNER AU MILIEU DES LAGONS ?

**B**ora Bora, Moorea, les Marquises... Autant de noms qui font rêver, comme ils ont fait rêver Brel et Gauguin.

Paradis terrestre au climat tempéré par les alizés, la Polynésie française bénéficie de températures comprises entre 20 et 28 degrés. Située dans le Pacifique Sud, elle s'étend sur des lagons aux eaux turquoise mondialement connus et appréciés.

La mise à disposition – et non l'affectation – se fait pour une période de deux ans, reconductible une seule fois. Les dossiers de demande sont étudiés par le Vice-rectorat de Polynésie française et le ministre polynésien chargé de l'Éducation.

La Polynésie française comporte de nombreuses îles, certaines très éloignées, sur une zone maritime de 5,2 millions de km<sup>2</sup>. Situé à plus de 15 700 km de Paris, ce territoire est très bien desservi par les compagnies aériennes. Le voyage (21 h30 de vol) suppose obligatoirement une escale

depuis la métropole. Avant d'envisager une mise à disposition en Polynésie française, il convient de bien prendre en compte cet éloignement : le prix des billets d'avion ainsi que le décalage horaire (11 h ou 12 h) rendent difficiles les échanges avec la métropole. C'est une donnée non négligeable car le sentiment d'éloignement peut parfois être difficile à vivre, a fortiori si l'on se retrouve en établissement isolé.

La Polynésie étant située dans l'hémisphère sud, les vacances scolaires diffèrent de celles de la métropole : rentrée scolaire mi-août avec moins de semaines de vacances en été et des vacances de Noël plus longues.

Le coût de la vie y est nettement plus élevé qu'en France. Le salaire des enseignants est versé en francs pacifiques avec un coefficient de majoration. Généralement, une grande partie des frais de déménagement sont pris en charge dans le cadre de la mise à disposition, mais il faut bien

se rendre compte qu'une fois sur place, voyager d'îles en îles représente un coût non négligeable.

Le taux de criminalité en Polynésie française est bas. Il y fait bon vivre et cela se ressent dans les classes avec des élèves qui sont, dans leur grande majorité, agréables et respectueux. ■





## BIENVENUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE ITALOFAN !

Il existe autant de diversité pédagogique en Nouvelle Calédonie que d'îles sur le territoire calédonien, de langues vernaculaires ou de sortes d'hibiscus...

À ceux qui ne connaissent pas encore ce coin du Pacifique, voici quelques observations qui pourraient vous faire envisager une prochaine demande de mise à disposition du Vice-rectorat local.

### DES FAMILLES TRÈS ATTENTIVES OU INEXISTANTES

Certaines familles, qu'elles soient modestes mais ambitieuses pour leurs enfants, ou très favorisées, peuvent exercer une forme de pression sur les équipes enseignantes. Mais pour la plupart, les relations sont hélas inexistantes pour diverses raisons. L'école est souvent peu considérée, tant par les individus que par les dirigeants politiques tous bords confondus : il suffit de voir combien d'établissements sont délabrés, pas ou peu entretenus depuis 40 ans.

### DES JOURNÉES HARASSANTES

Depuis leur plus jeune âge, les élèves sont habitués à une école bigarrée où l'on chante, on danse, on écoute beaucoup et on dort aussi parfois en saison chaude... Ainsi, il n'est pas rare de voir des lycéens s'écrouler sur leur bureau pour une petite sieste. Les cours commencent à 7 h 20 le matin pour finir à 17 h 30 et la pause méridienne fluctue de 10 h 30 à 14 h 30 selon les emplois du temps. De gros internats en lycée accueillent les élèves à la semaine : de nombreux îliens ou élèves venant du nord de la Grande Terre ne rentrent chez eux que toutes les sept semaines selon le rythme régulier des périodes scolaires. Ces jeunes ont des « correspondants locaux » : famille ou amis pour s'occuper d'eux le

week-end. À partir de la 6<sup>e</sup>, surtout si l'on habite en brousse, on prend le bus dès 5 h 30 du matin pour être au collège à 7 h. Cela donne de longues journées éreintantes.

### INTERNAT ET FAMILLES ÉLOIGNÉES

Cet éloignement des familles empêche le contact régulier avec les équipes pédagogiques. En lycée comme en collège, de nombreuses familles ne se déplacent pas pour les réunions parents-professeurs : certaines seraient obligées de prendre l'avion pour quelques heures en soirée, ce qui est hors de question et de moyens. Pour autant, ce sont encore des élèves « à l'ancienne » que nous avons ici, tant les principes d'éducation kanaks et calédoniens sont basés sur le respect de l'adulte et l'humilité. Les élèves sont très attachants et attachés à leurs professeurs, dès lors que ces derniers leur portent de l'intérêt, qu'ils ne reçoivent pas forcément dans certaines familles.

### LE POIDS DE LA RELIGION

La religion est omniprésente et il ne sert à rien de vouloir empêcher les signes ostentatoires portés naturellement par les élèves : crucifix, ou tee-shirt à l'effigie de Bob Marley – c'est aussi une religion ici !

Si vous enseignez la littérature, il ne sera pas rare de trouver des citations bibliques dans vos copies ou des références claires à des passages de l'Ancien Testament. À vous d'expliquer que l'école doit rester laïque... À contrario, plus aucune querelle de clochers ici puisque les nom-

breux protestants cohabitent très bien avec les catholiques, les évangélistes et laissent de la place aux quelques minorités juives, musulmanes ou bouddhistes du territoire.

### À TRAVAILLER ENCORE...

Un des reves de cette culture qui impose le respect des adultes et des anciens, c'est le manque de maturité de nos élèves, surtout manifeste à l'oral : ils cherchent leurs mots, peinent à enchaîner leurs idées, quand ils ne se retranchent pas dans des attitudes mutiques ou de timidité extrême, y compris chez les jeunes adultes de BTS, toutes spécialités confondues. Des concours d'éloquence, des exercices pour pratiquer l'oral en public, des concours de lecture à voix haute sont là pour leur permettre de combler leurs lacunes, et leurs progrès sont fulgurants, même à partir de la seconde, dès lors qu'ils se sentent en confiance.

Le travail personnel est pratiquement inexistant mais n'est-ce pas aussi le cas en métropole ? Ici comme là-bas, les écrans ont envahi les cerveaux ; et comme les livres commandés ne sont livrés qu'au bout de deux longs mois et coûtent le prix d'un bon repas, autant dire que faire lire les élèves relève du challenge pour les professeurs ! Tous les moyens sont bons pour remédier à ce problème : téléchargements de romans en fichiers PDF, achats de séries prêtées par le lycée, ruée vers les librairies de seconde main ou les brochantes en tous genres pour trouver le Graal dont vous aurez absolument besoin pour boucler vos lectures cursives de bac, par exemple.

Pour conclure, je n'échangerais pour rien au monde mes élèves kanaks et j'angoisse déjà à l'idée que mes années de mise à disposition sont désormais comptées et qu'il me faudra repartir un jour vers la métropole. ■

**VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS SUR LES OUTRE-MER ? PRENEZ CONTACT AVEC LES ÉQUIPES LOCALES DU SNALC !**

**SNALC ANTILLES-GUYANE-PACIFIQUE :**

<https://snalc-detom.fr>

[detom@snalc.fr](mailto:detom@snalc.fr)

+33 7 81 00 85 69 (heures métropole)

+596 696 77 01 85 (heures Antilles)

**SNALC LA RÉUNION-MAYOTTE :**

<https://snalc-reunion.com/>

[lareunion-mayotte@snalc.fr](mailto:lareunion-mayotte@snalc.fr)

02 62 21 37 57 (heures La Réunion-Mayotte)



# LA RÉUNION: UN ELDORADO ?

**E**nseigner à La Réunion représente une gageure pour bon nombre de candidats à la mobilité. Il est en effet difficile d'entrer dans notre académie sans les points de centre d'intérêts matériels et moraux (CIMM), beaucoup de candidats étant issus du stage de titularisation à La Réunion.

L'académie présente un retard structurel important, avec des effectifs scolaires élevés (plus de 700 élèves dans bon nombre de collèges, plus de 900 dans la plupart des lycées) et une difficulté scolaire accrue, un élève sur deux se trouvant en éducation prioritaire. Hors éducation prioritaire, les effectifs de classes dépassent les 30 dans le secondaire. En découlent une gestion des risques psychosociaux difficile et un climat scolaire parfois explosif. Les pressions pour réduire l'importance de l'orientation en voie professionnelle aggravent la frustration que peuvent ressentir élèves et professeurs de l'académie.

Le climat est certes clément avec les alizés, mais le manque de climatisation rend les conditions d'enseignement difficiles en été sur les côtes où la démographie se concentre.



Le coma circulatoire routier qui en est le corollaire et la grandeur des zones administratives imposent un temps de déplacement très long.

Le taux de chômage étant très élevé et le secteur marchand peu implanté sur l'île, les perspectives pour les jeunes issus du système scolaire sont restreintes. 20% de la population en âge de travailler a un emploi

dans la sphère non marchande, notamment la fonction publique.

Malgré un attachement traditionnel fort aux valeurs de respect et d'autorité, l'influence de la mondialisation et des dogmes pédagogiques imposés au for-

ceps malgré nos caractéristiques a contribué à détériorer la relation adultes-élèves dans l'académie.

Il n'en reste pas moins que, en dehors de l'étouffement routier des bas et face à la fraîcheur des hauts, la beauté des sentiers escarpés menant à des hameaux éloignés dans une végétation spectaculaire et les origines diverses de la population rendent la vie à la Réunion unique et riche. Aider les élèves réunionnais à s'en sortir, leur inculquer les valeurs de

la République dans cette conjoncture indianocéanique rendent l'exercice du métier à La Réunion très enviable à bien des égards. ■

DOSSIER COMPLET  
ESPRIT LÉGER !



© SNAIC - Estelle Meunier



© SNALC - Estelle Meunier

## SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS ET PROTECTION DES PERSONNELS

Par **Jean-Rémi GIRARD**, président du SNALC

**Suite à l'attaque terroriste ayant causé la mort de notre collègue Dominique Bernard ainsi que plusieurs blessés graves, le ministre a réuni les 17 et 31 octobre 2023 les organisations syndicales représentatives, dont le SNALC, sur les thèmes de la sécurisation des établissements, de la protection des personnels et du suivi des situations.**

**P**our le ministre, il faut trouver un équilibre entre une meilleure sécurité des personnels et des élèves, et le fait que les établissements scolaires ne ressemblent pas à des prisons. Une enquête-flash a été réalisée sur le bâti scolaire, formation et information des personnels, prise en charge des élèves radicalisés. L'objectif est que 100 % d'écoles et d'établissements soient équipés d'une alarme anti-intrusion, reliée à la police et à la gendarmerie.

Le ministre envisage une extension des formations à la prévention et à la gestion de crise à de nouvelles catégories de personnels volontaires. Il faut « scolariser au-

trement » (i.e. sortir de l'établissement) les élèves radicalisés et potentiellement dangereux. Les services de l'Éducation nationale vont être associés dans les groupes d'évaluation départementaux sur la radicalisation (GED).

### LE SNALC A INSISTÉ SUR

- ▶ L'utilité de l'enquête-flash, qui permet d'objectiver les constats du SNALC. De nombreux éléments ne sont pas déployés sur l'ensemble des écoles/établissements. Pour le SNALC, les deux priorités sont les systèmes d'alarme anti-intrusion et la capacité à contrôler l'accès à l'école/établissement.
- ▶ Le manque de personnels au sein des établissements (État comme collectivité). En école primaire, le directeur ne peut pas être partout à la fois, et la loi Rilhac n'a aucun caractère contraignant en la matière. Dans le second degré, les vies scolaires doivent être mieux pourvues. Le SNALC a demandé l'annulation des suppressions de postes prévues au projet de loi de finances 2024.
- ▶ Les injonctions contradictoires entre Vigipirate et la loi Évin : il faut choisir entre créer des attroupements d'élèves à des heures fixes pour qu'ils aillent fumer, ou se mettre dans l'illégalité en créant un espace fumeurs dans l'enceinte de

l'établissement (à l'extérieur, bien entendu).

- ▶ L'intérêt de proposer de la formation ou d'élargir la formation sur le sujet à des personnels volontaires (pas uniquement les CPE dans le second degré), et la proposer à l'ensemble des directions d'école dans le premier degré, car la loi Rilhac leur donne des responsabilités en la matière (qui s'empilent sur toutes les autres responsabilités). Le SNALC juge le dispositif de formations établissements intéressant dans ce domaine, mais la politique menée par le ministère sur la formation des professeurs du second degré hors du temps devant élèves va rendre toutes ces belles idées inopérantes.
- ▶ L'automatisme de l'attribution de la protection fonctionnelle pour les personnels. On en est encore loin, même si les choses se sont améliorées.
- ▶ La priorisation de la protection des personnels (et des élèves) par rapport à tout le reste,

y compris en sortant de l'établissement les élèves (peu nombreux) clairement identifiés comme dangereux. De ce point de vue, associer systématiquement l'Éducation nationale aux dispositifs existants est une bonne chose. Suivant ce principe, il convient d'associer les organisations syndicales représentatives à certains échanges interministériels, car il serait illusoire de sortir un système miracle d'un chapeau en 15 jours.

### L'AVIS DU SNALC

Le SNALC jugera évidemment sur les mesures concrètes qui seront (éventuellement) prises, d'autant que beaucoup de choses ne dépendent pas directement du ministère de l'Éducation nationale. Si l'École est une priorité, si l'École est un pilier de notre République, alors l'École doit être un point de consensus national entre l'État et les collectivités, protégé des bisbilles politiques.

Dans son discours, le ministre rejoint beaucoup de positions du SNALC, mais on ne pourra pas se permettre d'en rester aux discours. Nous veillerons à ce que l'enquête sur le bâti scolaire soit reconduite à intervalles réguliers, notamment. ■

*Les comptes rendus intégraux de ces réunions sont publiés sur le site du SNALC : <https://snalc.fr/securisation-des-etablissements-et-protection-des-personnels-cr-snalc>*



# SANTÉ ET PRÉVOYANCE : ÉVOLUTIONS EN VUE !

Par **Élise BOZEC-BARET**, secrétaire nationale du SNALC chargée des conditions de travail et du climat scolaire

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'administration a l'obligation de rembourser à tous ses agents (fonctionnaires et contractuels) une part forfaitaire des cotisations qu'ils versent à leur complémentaire santé (mutuelle). Celle-ci est fixée à 15 € par mois. Or, cette prise en charge évoluera courant 2025.

Le remboursement actuel de 15 euros concerne uniquement la partie des cotisations qui couvre le risque santé (maladie, maternité ou accident), mais pas la partie éventuelle destinée à couvrir les risques d'incapacité

de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès (c'est-à-dire la prévoyance). Si vous ne bénéficiez pas encore de ce remboursement, demandez une attestation à votre mutuelle et manifestez-vous au plus vite auprès de votre administration !

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025, comme c'est le cas dans le privé, les administrations d'État devront avoir souscrit des contrats collectifs de complémentaire santé. L'adhésion à ces contrats collectifs sera obligatoire dans la plupart des situations. Selon certaines conditions, l'adhésion sera également ouverte aux retraités et aux ayants-droit d'un bénéficiaire.

L'administration prendra en charge 50 % du montant des cotisations des agents. Ce contrat collectif de complémentaire santé devrait être plus avan-

tageux que les contrats actuels de la MGEN par exemple, avec un reste à charge moindre pour les agents.

De plus, un accord interministériel sur les garanties en prévoyance a récemment été conclu. Signalons d'ores et déjà une nouveauté sur la prise en charge de l'invalidité, avec la mise en place d'une rente d'invalidité. Le SNALC, qui accompagne de nombreux collègues dont certains malades ou handicapés, connaît leur profonde angoisse face à un avenir professionnel incertain. Finie, l'absurde mise à la retraite prématurée d'agents encore capables de travailler !

Le SNALC participe activement aux négociations toujours en cours pour ce qui concerne le secteur de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, afin d'obtenir le maximum d'avancées sur le volet santé comme sur celui de la prévoyance. Nous vous en informerons en détail dès qu'elles seront actées. ■

## POUR NOËL, PENSEZ AVANTAGES SNALC

Depuis 10 ans qu'il existe, le dispositif AVANTAGES SNALC négocie pour vous des réductions auprès de nombreux partenaires. Aussi, à l'approche de Noël, nous vous proposons de faire des économies en profitant des remises que vous offrent les enseignes ci-dessous. (Les réductions sont données par rapport aux prix publics).



### POUR RÉGALER VOS PAPILLES

|                           |                                  |   |
|---------------------------|----------------------------------|---|
| BISCUITERIE LA TRINITAINE | Coffret de spécialités bretonnes | - 10 %                                  |
| MAISON CHAMVERMEIL        | Vins et épicerie fine            | - 10 %                                  |
| LE CHOCOLAT DES FRANÇAIS  | Chocolats                        | - 20 %                                  |
| JEFF DE BRUGES            | Chocolats                        | Jusqu'à - 30 % sur les prix en magasins |

### POUR VOS CADEAUX

|                      |   |                      |
|----------------------|---|----------------------|
| 1001 HOBBIES         | Maquettes, figurines, loisirs créatifs, puzzles | - 5 %                |
| DELSEY               | Bagages et accessoires de voyage                | Jusqu'à - 50 %       |
| LA PARFUMERIE EUROPE | Sélection de parfums toutes marques             | Remises de 30 à 70 % |

### IDÉES DE CADEAUX ORIGINAUX

|                    |  |   |
|--------------------|--|---|
| LA CARTE FRANÇAISE | Carte cadeau de produits « made in France »                      | - 5 %                                   |
| ICI PRESENT        | Coffrets cadeaux de produits artisanaux                          | - 5 %                                   |
| WE CAN DOO         | Carte cadeau pour un atelier artisanal                           | - 10 %                                  |
| PATRIVIA           | Chocolats  | Jusqu'à - 30 % sur les prix en magasins |
| PASS PATRIMOINE    | Pass qui vous ouvre les portes de plus de 600 sites touristiques | - 10 %                                  |
| BOOMRANG           | Coffrets cadeaux - Escape Game, visites insolites, coaching      | - 12 %                                  |
| WONDERBOX          | Coffrets tourisme et activités                                   | Jusqu'à - 18 %                          |

Retrouvez tous nos partenaires sur le site du SNALC, rubrique Avantages-SNALC (<https://snalc.fr/avantages-snalc/>) Et pour ne rien manquer des offres éphémères, suivez-nous sur FACEBOOK. Une mine de bonnes idées avant Noël ! <https://www.facebook.com/avantages.snalc.5> ■

# TEMPS DE TRAVAIL DES PERSONNELS DE DIRECTION : LA GRANDE OMERTA !

Par **Stéphanie HAMM**, Responsable nationale du SNALC chargée des personnels de direction

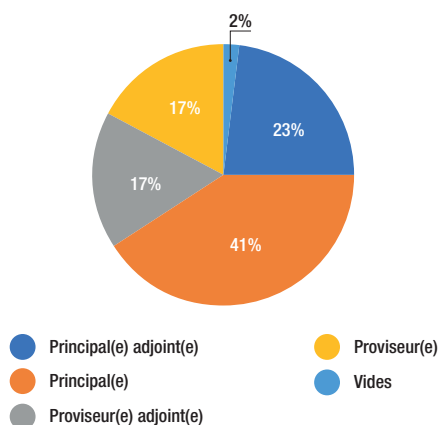
Dans la revue *Quinzaine universitaire* n°1481, le SNALC s'est intéressé à la question tabou du temps de travail des personnels de direction. En complément de l'article, le SNALC a lancé une enquête qui a connu un vif succès. Comme nous l'avions annoncé, ces résultats seront également présentés à la DGRH du ministère. Vous trouverez ci-dessous un extrait de l'analyse intégrale qui est consultable sur le site du SNALC à l'adresse : <https://snalc.fr/temps-de-travail-perdir-resultats-enquete>.

## LES PARTICIPANTS À L'ENQUÊTE

Il s'agit à ce jour de 1 480 personnes qui ont pris de leur temps pour renseigner l'enquête et le SNALC les remercie tout particulièrement. Ainsi, les réponses représentent 10,2 % du corps. Ces réponses sont représentatives de la répartition hommes-femmes dans le corps : 54 % de femmes ont participé à l'enquête (pour 53 % dans le corps des personnels de direction) et du poids relatif des académies.

Les catégories d'établissement se répartissent ainsi : cat.1 : 7 % ; cat.2 : 28 % ; cat.3 : 33 % ; cat.4 : 24 % ; cat.4ex : 8 %. Enfin, toutes les fonctions sont également représentées :

### SELON LES FONCTIONS :



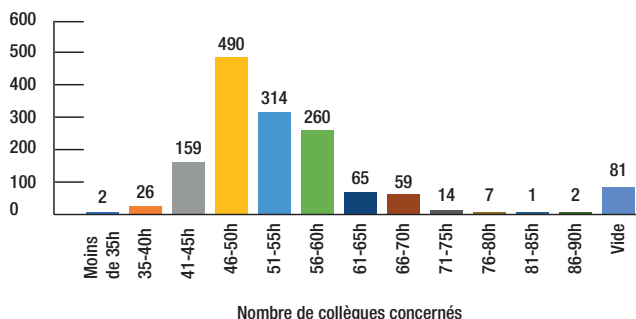
## LE TEMPS DE TRAVAIL DES PERSONNELS DE DIRECTION

### DES RÉSULTATS ÉDIFIANTS

Le temps de travail varie de 32h à 90h par semaine : (voir graphique ci-dessous).

Sur ce panel de 1399 répondants, la durée du temps de travail est estimée, en moyenne, à **54,6 h**. Or, selon le texte paru au BO n°8 du 22 février 2007 : « la durée hebdomadaire de travail ne peut dépasser ni 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines, ni 48 heures par semaine. »

### DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL



L'enquête du SNALC met en exergue que pour **83 % des répondants, le temps de travail est supérieur à 48 h**.

### À QUOI CETTE SURCHARGE DE TRAVAIL DES PERSONNELS DE DIRECTION EST-ELLE LIÉE ?

Le SNALC s'est intéressé à la **typologie des établissements** et a calculé le temps de travail moyen par catégorie d'établissement :

Le premier constat est que le temps moyen de travail dépasse toujours largement les 48h et ce, quelle que soit la catégorie de l'établissement.

Le deuxième enseignement est une évidence : le temps de travail croît avec la complexité de l'établissement ; on note un écart de près de 3h par semaine entre un

établissement de catégorie 1 et un 4ex.

### QUELLE EST LA RÉALITÉ DE L'EXERCICE DU MÉTIER DANS LES ÉTABLISSEMENTS SELON LES MOTS DES COLLÈGUES ?

#### UN TRAVAIL QUI N'EN FINIT PAS ...

Les collègues font état de journées de travail qui commencent tôt dès 6h du matin, qui finissent tard, qui dépassent bien (trop) souvent les 11 h d'amplitude maximale journalière. Ils mentionnent un travail qui empiète sur leur vie privée : il déborde sur les soirées pour 94 % d'entre eux ; sur les week-ends pour 78 % d'entre eux ; sur les vacances pour 90 %. Des collègues témoignent : « Je suis mère de deux enfants en bas âge. La fonction devient de plus en plus difficile à concilier avec une vie de famille. », « Étant ancien professeur, ma fonction de perdri m'a fait perdre en qualité de vie, en qualité salariale et a un impact sur ma vie familiale ».

plus difficile à concilier avec une vie de famille. », « Étant ancien professeur, ma fonction de perdri m'a fait perdre en qualité de vie, en qualité salariale et a un impact sur ma vie familiale ».

#### AU MENU : LE MILLEFEUILLE DES TÂCHES ADMINISTRATIVES ...

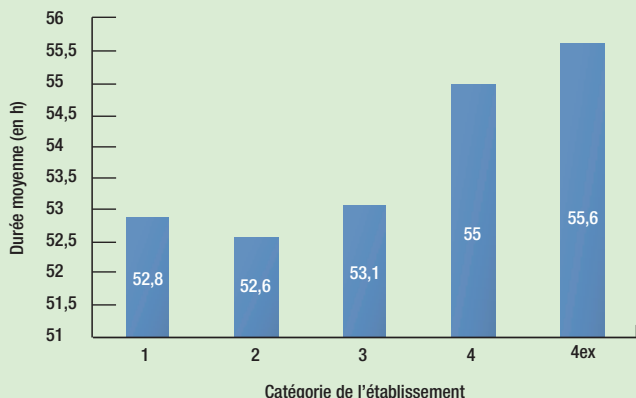
Les collègues mentionnent un empilement de nouvelles tâches chronophages qui viennent s'agréger aux existantes, essentiellement des tâches administratives pour lesquelles le recours au numérique est perçu comme complexifiant l'action. Ils énumèrent ainsi les enquêtes, applications numériques, dématérialisations diverses, nouveaux dispositifs, gestion des évaluations, certifications, attestations, parcours, examens, concours... Sont aussi pointées du doigt les réformes mises en place sans concertation, à marche forcée. « Avant même la parution des textes ».

#### UNE RENTRÉE AVEC DES ÉQUIPES INCOMPLÈTES

Ils soulignent également une rentrée qui s'est effectuée dans des conditions dégradées pour 63 % d'entre eux, les équipes éducatives, administratives, de direction,



## TEMPS DE TRAVAIL ET TYPOLOGIE D'ÉTABLISSEMENTS



enseignantes étaient incomplètes au moment de la rentrée de septembre 2023. 62 % des collègues concernés par cette problématique de recrutement disent devoir faire face, seuls, sans soutien ou solution fournis par la hiérarchie. Pour exemple, ces témoignages : « *Ce métier d'adjoint ressemble davantage à celui de super assistant ou secrétaire quand les équipes ne sont pas au complet... trop d'injonctions qui empêchent d'avoir réellement une vision sur ce qu'il faut mettre en place pour améliorer le fonctionnement et surtout les résultats des élèves qui au final se retrouvent être traités en dernier* », « *Pas le temps de travailler en profondeur. Toujours sollicités pour tout, trop de demandes diverses et variées à mettre en place pour de l'affiche et dans l'urgence... on n'exerce plus le cœur de notre métier en dépit du nombre d'heures fait par semaine.* » Un collègue qui débute, indique : « *Je fais mes débuts dans ce métier et je me pose déjà la question de la reconversion. Temps de travail important, surcharge cognitive. Il est temps qu'il y ait un texte qui définisse notre temps de travail avec des temps de repos en plus des week-ends comme dans le privé !* ».

La situation est qualifiée d'intenable quand il s'agit d'un collaborateur proche, dont le poste est unique (assistante de direction, adjoint gestionnaire, chef d'établissement adjoint). Le travail revient directement au chef lui-même et, même en passant par une réorganisation du service, le nombre d'heures de travail augmente, au-delà de la limite du raisonnable (plus de 20h supplémentaires par semaine pour plus de 49 collègues !). Le SNALC exprime son soutien aux collègues qui, dans leurs messages, ont mentionné leur état d'épuisement.

**Le SNALC** relaiera auprès de la DGRH cette absence de solution de remplacement humain ou d'indemnisation financière apportée à un grand nombre de collègues

qui compensent personnellement le manque de personnels. Est également pointée **l'absence de reconnaissance** hiérarchique pour ces absences qu'ils pallient au détriment de leur vie privée et qui ne sont pas sans conséquences sur leur santé quand cette situation s'installe sur le moyen ou long terme. De nombreux collègues font mention de « **la pénibilité** » dans l'acception du droit du travail, du métier de personnel de direction. Ils soulignent, dans le même temps, **l'absence d'une médecine** du travail pourtant, espérée, tout au long de la carrière. Certains rapprochent l'état actuel de la profession de la crise de France Télécom.

**l'absence d'une médecine** du travail pourtant, espérée, tout au long de la carrière. Certains rapprochent l'état actuel de la profession de la crise de France Télécom.

### UNE CHARGE DE TRAVAIL EN AUGMENTATION POUR 87 %

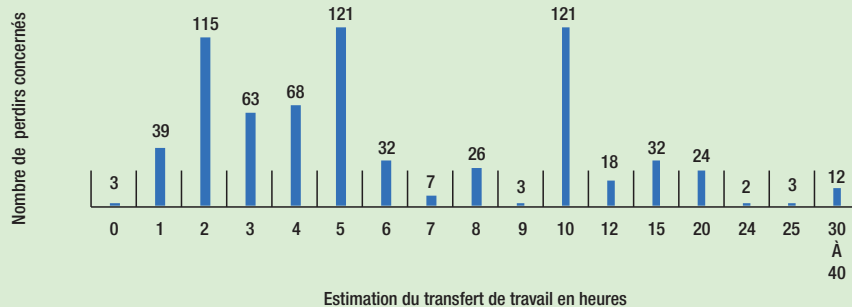
Ces témoignages sont à mettre en perspective avec la charge de travail toujours croissante. D'ailleurs, interrogés sur l'évolution de leur charge de travail, 87 % des

Bref, le système est rendu non-opérationnel malgré l'investissement et la bonne volonté manifeste des équipes de direction, administratives, éducatives et enseignantes.

Les collègues sont en attente d'une **priorisation** claire et précise de leurs missions et des tâches afférentes. De nombreux collègues (23 %) appellent au secours. Il faut absolument les écouter. Ce sont autant de signaux d'alerte d'un système qui craque, impose en silence dont le SNALC sera le porte-parole : « *Je ne veux pas craquer mais c'est dur !* », « *épuisé et beaucoup de pression* », « *fatigué* », « *au bord de l'étouffement* », « *on n'en peut plus* », ou bien : « *Trop de temps passé sur l'ordinateur/Trop de stress et de plus en plus de problème de santé en conséquence / Moins de temps pour moi (loisirs, famille)* », « *Impression d'un rouleau compresseur entraîné par le ministère, les profs, les parents. Au fond, je suis même surpris d'arriver à tenir.* », « *Est-ce que la suspicion est la ligne de conduite du MEN ? La désobéissance me gagne au fur et à mesure des années faute d'écoute sur nos difficultés* ».

De plus, les écarts de salaire avec les enseignants se réduisent et la charge de tra-

## NON-REMPLACEMENT ET CHARGE DE TRAVAIL



collègues considèrent qu'elle est en augmentation depuis leur entrée dans le métier.

Certaines réponses décrivent un **dialogue complexe avec les familles** qui apparaît souvent associé avec la mention d'agressivité. Le contexte sociétal est donc également un paramètre à prendre en compte : la **gestion des conflits**, ceux de la cour de récréation et parfois de la salle des professeurs envahissante, le niveau des élèves perçu en baisse, des difficultés importantes inhérentes à des **problèmes d'apprentissage**, de santé qui nécessiteraient une prise en charge que les effectifs « blindés » des classes rendent nulle et non avenue.

vail augmente constamment. Les personnels de direction évoquent également la **paupérisation** de leur métier. Un simple calcul le confirme : sur la base de 55h hebdomadaires, un personnel de direction classe normale à l'indice 762, perçoit un salaire horaire brut de : 14,43€, soit 1,25 fois le SMIC ! Ce salaire, peu attractif, ne prend en compte ni pression quotidienne ni responsabilités énormes, sans compter que les personnels de direction n'ont **aucune perspective d'heures supplémentaires rémunérées !**

**Au vu de ces constats, une conclusion s'impose : à une vraie revalorisation des personnels de direction ? ■**

## DES COMPÉTENCES « PSYCHO-QUOI ? »

Par **Sébastien VIEILLE**,  
secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie

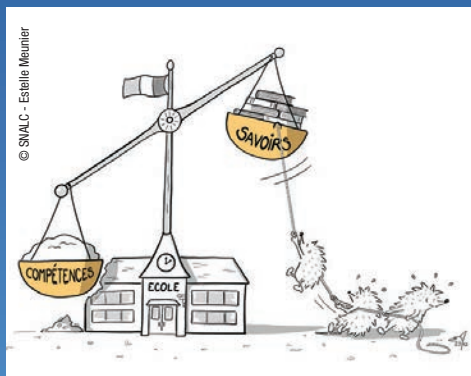
**Le Ministère projette de différencier la fin de l'année du Baccalauréat professionnel. Durant six semaines, ceux qui veulent entrer dans le monde du travail iront en stage en entreprise. Les autres prépareront leur poursuite d'études.**

**E**n soi, ce projet n'intéresse pas le SNALC car les PFMP trop longues nuisent aux acquis des élèves et fournissent surtout une main-d'œuvre à bas coût pour les entreprises. Mais c'est surtout une partie de la préparation à la poursuite d'études qui, par son contenu, nous fait réagir aujourd'hui.

En effet, un tiers du temps dédié à ce travail, pourtant important lorsque l'on connaît les difficultés rencontrées par les bacheliers professionnels à BAC +3, sera consacré au développement de « compétences psychosociales ».

Pour résumer, ces fameuses compétences ont à voir avec la conscience de soi, la faculté à gérer son stress, à se maîtriser, à prendre des décisions constructives...

Pour le SNALC, il faut négliger ces vétilles qui ne relèvent même pas du *new age* et se recentrer sur les vraies priorités. Nos élèves ont besoin de maîtriser leur langue maternelle à l'écrit comme à l'oral, de réfléchir au monde qui les entoure, d'acquérir des connaissances et des compétences professionnelles solides.



N'oublions pas dans quel contexte ces compétences ont intégré pour la première fois le jargon de l'Éducation nationale. C'était à l'époque du Grenelle de l'Éducation lorsque l'économiste Yann Algan est venu nous expliquer que ces compétences sont ce que cherchent aujourd'hui les grandes entreprises américaines.

Nous l'avions dit à l'époque et le redisons aujourd'hui : notre enseignement n'a pas à s'adapter à Google, Amazon ou Apple. Nous avons des élèves et, par définition, nous devons les mener au plus haut et faire d'eux des citoyens et non leur inculquer de fumeuses compétences.

Nous ne sommes pas non plus des coaches en développement personnel ni des gourous dont les livres pullulent partout.

Et, évidemment, pour un tel enseignement, le Ministère pense aux professeurs d'EPS... ■



## VERS UN COLLÈGE MODULAIRE

Par **Sébastien VIEILLE**,  
secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie

**Dans un de ses discours récents, le Ministre de l'Éducation nationale a dit vouloir se diriger vers un collège modulaire. Il a fait référence au projet porté par le SNALC en 2013. Depuis, le SNALC a évolué et son projet aussi, vers un collège modulaire 2.0.**

**L'**on entend déjà et l'on peut même lire dans les *Cahiers Pédagogiques* comme dans *Le Monde*, des chercheurs en sciences de l'Éducation mettre en garde contre les dangers de faire des groupes de niveau. Ainsi, une telle organisation favoriserait les élites et nuirait à tous les autres.

Le SNALC ne partage pas cette vision. Pour le SNALC, le collège, tel qu'il est organisé actuellement, nuit à tous. Certains élèves peuvent avoir un sentiment d'ennui, de pesanteur et se lasser. D'autres peuvent se sentir noyés et décrocher. Quant aux enseignants, le message qui leur est adressé est clair : s'ils ne parviennent pas à gérer leur groupe, c'est qu'ils ont besoin d'une formation à la différenciation pédagogique.

Nous n'acceptons pas ce discours culpabilisant, surtout à une époque où l'explosion des « dys » et l'essor de l'inclusion sont venus accroître l'hétérogénéité du groupe classe.

Notre proposition est donc de faire en sorte d'avoir des groupes d'approfondissement et des groupes fondamentaux dans les disciplines cumulatives comme le français, les mathématiques ou l'anglais.

Mais contrairement à ce que pourraient penser certains, il ne s'agit pas de mettre les élèves dans des tuyaux d'orgue durant le collège pour trier ceux qui iront ensuite en lycée général et ceux qui iront en lycée professionnel. Une telle vision serait insultante pour nos élèves – et pour la voie professionnelle d'ailleurs, mais on en a presque l'habitude.

Non, le projet du SNALC a été pensé pour aider les élèves, lutter contre le décrochage en développant des passerelles ou de la propédeutique et en redonnant au conseil de classe sa vraie place.

Notre réflexion veille à intégrer aspirations de l'élève, socle nécessaire en vue de l'orientation envisagée et temps plus ou moins long pour acquérir les connaissances nécessaires afin, *in fine*, de permettre à tous de réussir. ■



# «SI C'EST TROP FORT, C'EST QUE VOUS ÊTES TROP VIEUX !»

Par le SNALC de Strasbourg

**Le hard rock influencerait-il la pédagogie ? Un adhérent du SNALC s'est posé la question. Fatigué par le bruit de ses classes, il a eu la surprise d'entendre un inspecteur s'enthousiasmer : « Aujourd'hui, les élèves sont actifs dans le processus du cours, ils parlent, il y a du bruit pédagogique ! ». L'inspecteur aurait pu ajouter, comme le guitariste Ted Nugent : « Si c'est trop fort, c'est que vous êtes trop vieux ! ».**

On ne discutera pas ici du goût pour le hard rock, mais pour le SNALC, un cours n'est pas moins profitable quand les élèves n'interrompent pas l'enseignant à chaque phrase.

Non, le SNALC ne prétend pas que seul le cours magistral soit valable – encore moins sa caricature : un professeur seul à parler dans un silence de crypte obtenu à coups de règle. Le SNALC défend la liberté pédagogique<sup>1</sup>, notamment par la présentation de différentes méthodes<sup>2</sup> :

certes, celles qui requièrent des travaux de groupes suscitent plus de bruit, mais il est lié à l'apprentissage, la parole est encadrée. Et ces pédagogies ne se fondent pas sur des bavardages permanents.

Il n'empêche : obtenir le silence en cours relève de la gageure. Dans une enquête de 2022, 93 % des enseignants interrogés se disent fatigués par le bruit de leurs classes. « Bruit pédagogique » ? La pédagogie aurait donc aussi cours dans les couloirs, puisque 69 % des enseignants

sont gênés par le bruit qui y règne<sup>3</sup>.

Quant aux élèves français, les résultats du PISA 2012 révèlent que, pour presque un sur deux, les classes ne sont pas propices à l'apprentissage, à cause du bruit et de l'agitation. C'est l'un des pires résultats sur les 65 pays où l'enquête a été menée<sup>4</sup>. L'OCDE avait déjà candidement noté que « les interruptions de cours perturbent la concentration des élèves »<sup>5</sup>.

D'ici à ce que le ministère prenne la mesure du problème, les enseignants continueront à faire leur métier dans le bruit... et à en subir les conséquences. Le SNALC, lui, ne cesse d'alerter sur les problèmes de santé liés à ce fléau<sup>6</sup>. Mais sur ce sujet, la réponse du ministère sera sans doute celle de Ted Nugent... ■



© iStock - Steven Usher

(1) Voir notamment les n°1475, n°1479 et n°1480-1D de la *Quinzaine universitaire*.  
 (2) *Tout ce que vous n'apprenez (peut-être) pas à l'INSPE*, Les éditions du SNALC, 2021, p. 63-122.  
 (3) « Sondage OpinionWay pour Saint-Gobain-Ecophon et La Semaine du Son », 17 janvier 2022.  
 (4) OCDE (2014), Résultats du PISA 2012 : *Les clés de la réussite des établissements d'enseignement : Ressources, politiques et pratiques (Volume IV)*, PISA, Éditions OCDE, Paris.  
 (5) *PISA à la loupe*, OCDE, 2011/4 (mai).  
 (6) <https://snalc.fr/penibilite-le-bruit-source-de-fatigue-voire-de-souffrance/>

## DES COURS D'EMPATHIE ? MAIS POUR QUOI FAIRE ?

Par Sébastien VIEILLE, secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie

**Afin de lutter contre le harcèlement - cause éminemment louable s'il en est - le Ministère a annoncé vouloir mettre en place des cours d'empathie. Pour le SNALC, ces cours sont inutiles.**

Intéressons-nous un instant au concept en lui-même : il s'agit de la capacité à ressentir les émotions de quelqu'un d'autre, à se mettre à la place d'autrui.

Or, lorsque l'on connaît les programmes de maternelle, les pro-

grammes et les manuels utilisés en primaire et lorsque l'on a déjà fréquenté une classe de français en collège ou en lycée, il apparaît rapidement que le travail est déjà fait.

Ainsi, dès la maternelle, l'enfant devenant élève est amené à ne plus être autocentré. Il doit trouver sa place dans un groupe avec d'autres, en essayant de les comprendre, donc d'intégrer leurs différences.

Dès le CP et dans l'apprentissage de la lecture, des manuels

donnent à lire des histoires dans lesquelles le protagoniste ne se sent pas heureux le jour de la rentrée car il a peur ; peur des autres élèves, peur de la nouveauté et du changement.

Le rapport à l'autre et la tentative de comprendre, donc d'intégrer à soi, les sentiments de l'autre sont déjà présents dès les premières classes. Mais que dire du travail effectué ensuite ?

En fait, le meilleur apprentissage de l'empathie se nomme sans doute « Littérature ». Le travail sur le point de vue, les relations intersubjectives, la simple lecture d'œuvres et la rencontre de

personnages est une éducation à la compréhension des sentiments de l'autre, mais aussi à celle de ses propres émotions.

Et le français n'est pas la seule discipline dans laquelle cette capacité à ressentir se développe. Les arts, les langues, l'histoire... tous les apprentissages qui donnent à réfléchir à l'altérité vont dans ce sens.

Le SNALC ne cesse de le dire : plutôt que de vouloir constamment ajouter des dispositifs et des « éducations à » ou modifier des programmes pour y inclure telle ou telle priorité, il suffirait de laisser les professeurs enseigner leur discipline. Elles concourent déjà, par les connaissances qu'elles transmettent, à former l'esprit des élèves. ■

# L'EPS : BONNE À TOUT FAIRE ?

Par **Laurent BONNIN**,  
Secrétaire national du SNALC chargé de l'EPS

**Un (énième) projet de réforme des LP prévoit que les élèves de Terminale Bac Pro qui se destinaient au supérieur pourront passer par une période de 6 semaines en fin d'année de «préparation à la poursuite d'études».**

Les enseignements disciplinaires seraient partiellement abandonnés au profit d'une formation méthodologique et aux compétences psycho-sociales, sans réels programmes, ni enseignants dédiés. Le SNALC a donc interrogé le ministère. Mais qui pourrait bien former ces élèves à ces compétences ? Réponse : « les enseignants d'EPS par exemple ! ».

Il est vrai que depuis 2019, les programmes en EPS en LP visent à « former de futurs professionnels compétents » qui sachent « s'organiser pour

apprendre et s'entraîner » en développant leurs « capacités à diagnostiquer, planifier » et « les compétences nécessaires à l'analyse des données pour réguler les ressources qu'il(s) met(tent) en œuvre ». Voilà, tout est dit. Les compétences mé-

© iStock - SrijanPav



thodologiques et psycho-sociales, autrement dénommées « soft skills », au coeur des programmes, confèreraient aux ensei-

gnants d'EPS une légitimité pour alimenter en contenus ces 6 semaines du parcours poursuite d'études.

Alors oui ! Dans le sillage du programme ProFAN, pourquoi ne pas charger de cette formation à l'adaptabilité, à l'autonomie, à l'apprendre à apprendre, à coopérer, déléguer, être à l'écoute, à résoudre seul ou à plusieurs des problèmes, à prendre des initiatives, à décider... ? Les activités sportives sont tellement porteuses de ces savoirs-faire et savoir-être.

Eh bien non ! Pour la simple raison que l'**objet fondamental de l'EPS ce ne sont pas les savoirs associés et complémentaires aux pratiques physiques et sportives**. Ce qui doit rester le cœur et la priorité de la discipline c'est l'éducation du corps par l'activité physique et les apprentissages moteurs permis par la pratique de diverses activités sportives.

Faire de l'EPS une matière d'apprentissage de *soft skills* c'est inverser et dévoyer son sens profond. C'est faire du corps des élèves non plus l'objet de cette éducation, mais un moyen d'acquérir des compétences très prisées par ailleurs, par la culture d'entreprise, l'esprit de management et le secteur privé. ■

## VERS UNE RÉGIONALISATION DES LYCÉES PROFESSIONNELS ? LA DEMANDE « CHOC » DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Par **Raphaël DARGENT**  
coordonnateur PLP pour le SNALC de Strasbourg

**En vertu de la loi «3DS» (différenciation, déconcentration, décentralisation) de février 2022, la majorité du Conseil régional présidé par Valérie Pécresse fait valoir auprès de l'État son droit de saisine en faveur d'« un choc de décentralisation » dans les domaines du transport, de l'emploi, de la santé, et évidemment de l'enseignement. Les lycées professionnels sont dans la ligne de mire.**

La demande, appuyée par un dossier d'une centaine de pages, se veut encore plus radicale pour la voie pro que la réforme actuellement en cours, qu'elle estime

n'être « en réalité qu'un toilettage ponctuel de la carte de formations ». Le SNALC juge ce projet dévastateur, puisqu'il préconise la fin de la tutelle État/Région des 200 LP franciliens au profit d'une tutelle unique de la région et ainsi le transfert à celle-ci de l'ensemble des compétences relatives aux lycées pros.

Cette « régionalisation » réclamée concerne le recrutement, la gestion, la formation des personnels d'éducation (selon des modalités équivalentes aux transferts des personnels TOS et DDE de 2004), le pilotage complet de l'évolution de la carte des formations et une décentralisation des règles de gouvernance des établissements, qui ne relèveraient plus du Code de l'éducation mais du pouvoir réglementaire local. Rien que cela !

Les établissements auraient ainsi une forte

autonomie sur l'affectation des personnels, y compris enseignants, par exemple en permettant une liberté de recrutement du chef d'établissement via la création de contrats de mission. Davantage d'autonomie pour les provideurs qui s'appliqueraient également sur l'allocation et l'utilisation des moyens budgétaires, l'organisation pédagogique et les dispositifs d'accompagnement des élèves.

L'État a obligation de répondre dans un délai d'un an à cette saisine régionale. Le SNALC ne peut croire, à ce stade, à sa validation par l'État mais se tient vigilant. Une telle demande de la première région de France traduit une volonté de casser les statuts actuels dont il y a tout lieu de s'inquiéter. Puisqu'il vaut mieux prévenir que guérir, le SNALC tire la sonnette d'alarme afin que ce nouveau « choc » constitue un électrochoc pour les enseignants concernés. ■





## LE « PASSEPORT ÉDUCFI » : MALHABILE QUI S'Y FIE...

Par **Solange DE JÉSUS**, membre du Bureau national du SNALC

« Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement », affirmait Boileau. Le « passeport Éducfi » relève le défi.

Un zeste de lexicographie afin de ne pas finir déconfit face au mot Éducfi, qui signifie : éducation financière. La Banque de France, grand mamamouchi de la pédagogie boutique, en partenariat avec l'EN, a mis au point ce dispositif dédié aux élèves de 4<sup>e</sup>, de SEGPA et 3<sup>e</sup> prépa-métiers. Fi du conflit d'intérêt !

Avec Éducfi, le cours, c'est fini ! Un diaporama dicte au professeur ses phrases, à ânonner benoîtement. Même le « bonjour ! »<sup>1</sup> servant d'entrée en matière, est prescrit. Difficile de faire mieux comme rhétorique didactique. On lui explique aussi comment brancher un ordinateur... Bref, il n'est pas *livret* à lui-même. Animateur végétatif, il n'a plus qu'à faire le poireau devant son diapo. Inutile de se prendre le chou avec cette péda à 3 francs 6 sous...

Plus transversale que transcendantale, la philosophie Éducfi planifie l'atrophie des esprits : « L'EDUCFI ne nécessite pas

de compétences professionnelles spécifiques : tous les professeurs et personnels peuvent s'engager dans cette éducation. » « 80 % des ménages français pensent que la gestion budgétaire et financière devrait être enseignée à l'école »<sup>2</sup> : ainsi se justifie Éducfi... pour que les programmes aux sondages d'opinion sacrifient, que l'EN ses fiançailles à la finance sanctifie, que les compétences comportementales les disciplines liquéfient et le niveau d'expertise des professeurs disqualifient.

Nulla réflexion sur les conditions favorisant une meilleure répartition des richesses ou la promotion de la justice sociale. Là réside l'ambition de l'EN pour les élèves : non pas instruire mais « sensibiliser » à l'épargne, prévenir surendettement et arnaques.

Former ainsi des « citoyens éclairés » aux économies de bouts de chandelles. Une certitude : les euros titulaires de ce « diplôme honorifique » à quiz ne sont pas prêts de s'enrichir. Il semble destiné à de futurs précaires voués à un déterminisme à la Émile Zola. Il est pas joli, le passeport Éducfi ? (Bientôt généralisé du 1<sup>er</sup> degré au supérieur. Patience !). ■

(1) [https://snalc.fr/wp-content/uploads/EDUCFI\\_diaporama.pptx](https://snalc.fr/wp-content/uploads/EDUCFI_diaporama.pptx)  
 (2) <https://eduscol.education.fr/180/education-economique-budgetaire-et-financiere-educfi>

## L'OBSERVATOIRE DES PRATIQUES DE PRESSE LYCÉENNE ÉVOLUE...

Par **Sylvie CHIARIGLIONE**, membre du Bureau national du SNALC, représentante du SNALC au CLEMI

Dans un contexte sociétal clairement orienté vers et conditionné par internet et les réseaux sociaux, le développement des médias en lycée et en collège s'impose tout naturellement.

Les projets EMI – Éducation aux Médias et à l'Information – incitent les élèves dans les établissements à exercer leur discernement et leur esprit critique face au flux d'information qu'ils reçoivent et doivent gérer au quotidien. De la presse écrite à la web radio, les pratiques scolaires se diversifient, prennent des contours plus numérisés tout en invitant plus que jamais le monde à entrer dans l'école.

L'Observatoire des pratiques de presse lycéenne – dont le SNALC est membre – se devait de suivre et d'encadrer cette évolution. La publication de médias scolaires s'exerçant de plus en plus dès le collège dans le cadre de l'apprentissage à la citoyenneté, l'Observatoire a vocation à soutenir cette dimension nouvelle et à évoluer structurellement et sémantiquement en ce sens.

L'actualité brûlante de ces derniers mois à l'école appelle également à la plus grande vigilance quant à l'encadrement des publications et des créations médiatiques scolaires. Si le SNALC a toujours joué la carte de la liberté d'expression, du développement des savoirs par l'acquisition de connaissances précises à relayer et de l'exercice de l'esprit critique à partir de thématiques ambitieuses pour les publics du second degré, il sera particulièrement attentif, au sein de l'Observatoire, à l'encadrement légal des élèves et des personnels impliqués dans les projets de médias lycéens et collégiens, afin de préserver des pratiques pédagogiques saines et fructueuses.

Enfin, si l'Observatoire met actuellement l'accent sur le collège pour affirmer sa volonté d'émanciper nos publics, le SNALC suivra cette démarche sans faillir à l'heure où d'aucuns se concentrent sur la réfection des enseignements fondamentaux auxquels les projets EMI pourraient bien être associés.

Le SNALC communiquera pour appuyer les démarches de l'Observatoire qui visent à clarifier le rôle de la gestion et de l'utilisation des médias lycéens et collégiens. ■



# AED ET AESH : CHRONIQUE D'UNE MORT NON ANNONCÉE

Par **Danielle ARNAUD**,  
secrétaire nationale du SNALC chargée des contractuels

**Dans le dossier de presse<sup>1</sup> de la dernière Conférence Nationale du Handicap, on lit : « Les fonctions des AESH et des assistants d'éducation seront progressivement réformées et regroupées pour créer un métier d'accompagnant à la réussite éducative. Les AESH pourront accéder à un temps plein et seront plus facilement rattachés à un établissement ou à un groupe d'établissements. Ils pourront ainsi déployer des compétences nouvelles et assurer le suivi des enfants sur le temps scolaire et périscolaire. »**

**L**e choix politique de créer un métier d'Accompagnant à la Réussite Éducative (ARE) se justifie principalement par la crise du recrutement des AESH, pour lesquels temps incomplets et donc rémunérations incomplètes sont la norme.

Les ARE deviendraient la solution pour atteindre le temps plein, quitte à confier aux AESH des activités totalement nouvelles et très éloignées de l'inclusion scolaire, attirant ainsi de nouveaux candidats pour accompagner les élèves en situation de handicap.

On comprend alors la réticence, voire le refus, des rectorats à CDIser des AED ou le choix de les CDIser à temps incomplets (souvent à mi-temps).

En effet, en laissant la majorité des AED en CDD, ces derniers pourront au terme de leurs six années être plus facilement remplacés par des AESH aujourd'hui à temps incomplet avec l'unique fonction d'accompagnement d'élèves en situation de handicap devenus demain des ARE à temps complet et multitâches.

Progressivement, les AED et les AESH « purs » pourraient disparaître, au profit d'une

nouvelle catégorie de contractuels, dénommés ARE. Cela va totalement à l'encontre d'une professionnalisation, d'un vrai statut et d'un vrai salaire pour les AED et les AESH.

Pour Gabriel Attal, seuls les AESH et AED volontaires signeront des contrats d'ARE. Mais sous l'effet de pressions hiérarchiques et d'intimidations, pouvant aller jusqu'à la menace de licenciement, des personnels précaires, y compris en CDI, deviennent assez vite des volontaires...

Même si la publication d'un cadre d'emploi des ARE est prévue au printemps, pour une entrée en application en septembre 2024, le SNALC continue à défendre les missions et intérêts professionnels respectifs des AED et des AESH. ■

(1) <https://handicap.gouv.fr/sites/handicap/files/2023-05/DP%20CNH%20-%202026%20avril%202023.pdf>



## NE L'OUBLIEZ PAS !

31 août  
2023

### Au BOEN n° 32 du 31 août 2023 :

► Recrutement et détachements des personnels à l'étranger (AEFE, MLF, Aflec) - année scolaire 2023-2024.

19 oct.  
2023

### Au BOEN n° 39 du 19 octobre 2023 :

- Mouvements interacadémique, SPEN (CPGE, STS etc) et POP (2<sup>nd</sup> degré).
  - Saisie des vœux sur SIAM du 8 novembre, 12h au 29 novembre 2023, 12h, heures de Paris.
  - À partir du 30 novembre : téléchargement par le candidat de sa confirmation de demande dans SIAM.
  - À partir du 17 janvier 2024 : affichage des barèmes dans SIAM.
  - 9 février 2024 (à minuit, le cachet de la Poste faisant foi) : date limite de recevabilité des demandes tardives de participation, d'annulation et de modifications de demande.
  - 6 mars 2024 : publications des résultats.

19 oct.  
2023

### Au BOEN n° 39 du 19 octobre 2023 :

- Saisie des vœux du 8 novembre 2023, 12h au 29 novembre 2023, 12h, heures de Paris, sur SIAM pour le mouvement interdépartemental, et sur Colibris, accessible via SIAM, pour le mouvement POP.
  - À partir du 30 novembre : téléchargement par le candidat de sa confirmation de demande dans SIAM.
  - 15 janvier 2024 : date limite des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale.
  - Du 17 janvier au 31 janvier 2024 : affichage des barèmes dans SIAM.
  - 6 février 2024 : date limite de réception par les DSDEN des demandes d'annulation de participation.
  - 21 février 2024 : publication des résultats du mouvement POP.
  - 6 mars 2024 : publication des résultats.

2 nov.  
2023

### Au BOEN n° 41 du 2 novembre 2023 :

- Mise à disposition auprès de la Polynésie française des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'Éducation nationale - rentrée 2024 :
  - Dépôt des demandes sur SIAT du 7 novembre 2023 au 23 novembre 2023 à 17h, heure de Paris.





## RETRAITE : PRISE EN COMPTE DES SERVICES RÉALISÉS DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Par **Frédéric ELEUCHE**,  
responsable national du SNALC chargé des retraites

**Le décret 2023-729 du 7 août 2023 prévoit la possibilité de reprendre les services réalisés dans le secteur privé pour les lauréats des concours externes et internes enseignants, d'éducation et de psychologues de l'Éducation nationale.**

Il définit les conditions de cumul éventuel de la reprise d'années d'activité professionnelle privée avec d'autres dispositions du décret dans le cadre du classement dans un corps régi par le décret du 5 décembre 1951. Il supprime la clause de non-interruption des services d'un an qui aboutit à ne pas reprendre les services de contractuel de droit public antérieurs à l'interruption. Il améliore la reprise des services de contractuels enseignants de droit public et des services de contractuels de droit public non-enseignants. Il explicite les modalités de reprise des services à temps partiel et incomplet, et prévoit un article spécifique pour les bonifications d'ancienneté au profit des titulaires d'un doctorat et des contractuels alternants prévues auparavant dans les différents décrets statutaires.

Ce décret évoque une disposition identique qui avait pendant quelques années permis de prendre en compte les services du privé pour les lauréats des concours de recrutement des adjoints d'administration

ce qui avait installé une inégalité, cause de frustrations ressenties par les adjoints d'administration qui avaient été recrutés avant la parution du décret et après son abrogation. Le SNALC était d'ailleurs intervenu à de multiples reprises auprès du ministère pour obtenir que les adjoints d'administration recrutés postérieurement fussent traités à égalité avec leurs collègues et pussent récupérer les mêmes droits. Mais il eût fallu promulguer de nouveaux décrets et le ministère s'y refusa.

Les années d'activité professionnelle exercées sans avoir la qualité d'agent public et accomplies par les lauréats des concours avant leur nomination dans l'un des corps de fonctionnaires auxquels s'applique le présent décret sont prises en compte dans l'ancienneté pour l'avancement d'échelon, à raison des deux tiers de leur durée. Les mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale et les activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association ne peuvent être pris en compte à ce titre. Les personnes qui relèvent des dispositions de l'alinéa précédent et des dispositions du présent décret, bénéficient de l'application de l'ensemble de ces dispositions.

Sur le fond, le SNALC ne peut qu'approuver ces nouvelles dispositions, même si encore une fois, les personnels recrutés il y a seulement deux ou trois ans ne pourront en bénéficier, puisque la loi n'est pas rétroactive. ■

## VENTILATIONS DE SERVICE ERRONÉES EN LETTRES CLASSIQUES : LE SNALC NE LÂCHE RIEN !

Par **Cécile DIENER-FROELICHER**,  
responsable nationale des Lettres classiques du SNALC

Depuis plusieurs années déjà, des collègues de différentes académies découvrent sur leur VS ou sur IProf la mention d'un « complément de service en Lettres modernes », correspondant en réalité à leurs heures de français. Depuis l'an dernier, des arrêtés d'affectation modificatifs sont même ponctuellement édités par certains rectorats, en dehors de tout respect de notre valence spécifique.

Cette appellation abusive n'est pas la norme et ne correspond en rien au service d'un professeur de LC : le SNALC, reçu en audience par la DGRH le 19/04/2021 à ce sujet, a eu confirmation que cette façon de présenter le service d'un professeur de Lettres classiques n'avait pas lieu d'être.

Pour savoir comment contester votre VS, consulter notre précédent article : [www.snalc.fr/ventilations-et-etats-de-service-sur-iprof-errones-en-lettres-classiques-comment-contester/](http://www.snalc.fr/ventilations-et-etats-de-service-sur-iprof-errones-en-lettres-classiques-comment-contester/)



La procédure est identique pour contester un arrêté, même si cela entre alors dans le cadre d'un recours gracieux, pour lequel l'accompagnement de votre section académique du SNALC sera précieux.

Face à la persistance de ces dysfonctionnements, dont les responsables varient selon les académies, malgré les promesses d'enquête de nos interlocuteurs en 2021, le SNALC va demander une nouvelle audience auprès de la DGRH pour que cessent définitivement ces pratiques non réglementaires sur tout le territoire et que soit respecté le statut des professeurs de Lettres classiques.

Contact : [lettresclassiques@snalc.fr](mailto:lettresclassiques@snalc.fr) ■

# COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

|   |  |
|---|--|
| <b>AIX - MARSEILLE</b><br>Mme Dany COURTE                           | <b>SNALC - Sébastien LECOURTIER, Les terrasses de l'Adroit, Bât A N 380, Rue Reine des Alpes, 04400 BARCELONNETTE</b><br>aix-marseille@snalc.fr - <a href="http://www.snalc.org/">http://www.snalc.org/</a> - 06 83 51 36 08 - 06 12 02 25 23 (Secrétaire M. LECOURTIER) |
| <b>AMIENS</b><br>M. Philippe TREPAGNE                               | <b>SNALC - 14 rue Edmond Cavillon, 80270 AIRAINES</b> - amiens@snalc.fr - <a href="https://snalc-amiens.fr/">https://snalc-amiens.fr/</a> - 07 50 52 21 55   |
| <b>BESANÇON</b><br>M. Sébastien VIEILLE                             | <b>SNALC - 31 rue de Bavans, 25113 SAINTE-MARIE</b><br>besancon@snalc.fr - <a href="https://snalc-besancon.fr/">https://snalc-besancon.fr/</a> - 06 61 91 30 49  |
| <b>BORDEAUX</b><br>Mme Christiane REYNIER                           | <b>SNALC - 68 rue de Grelot, 47300 VILLENEUVE SUR LOT</b><br>bordeaux@snalc.fr - snalcbordeaux.fr - Présidente (Christiane REYNIER) : 06 37 66 60 63 - secrétaire (Jean THIL) : 07 62 55 48 32   |
| <b>CLERMONT FERRAND</b><br>M. Olivier TÔN THÁT                      | <b>SNALC - Rue du Vieux Pavé - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT</b><br>clermont@snalc.fr - 09 84 46 65 29 - 06 75 94 22 16 - <a href="https://snalc-clermont.fr/">https://snalc-clermont.fr/</a>  |
| <b>CORSE</b><br>M. Lucien BARBOLOSI                                 | <b>SNALC - Palais Grandval, 11 Cours Général Leclerc, 20000 AJACCIO</b> - corse@snalc.fr - 06 80 32 26 55  |
| <b>CRÉTEIL</b><br>M. Loïc VATIN                                     | <b>SNALC S3 CRÉTEIL - BP 629 - 4 rue de Trévisse - 75421 PARIS CEDEX 09</b><br>creteil@snalc.fr - <a href="https://snalc-creteil.fr/">https://snalc-creteil.fr/</a> - 07 82 95 41 42 - 06 22 91 73 27  |
| <b>DIJON</b><br>M. Maxime REPPERT                                   | <b>SNALC - Maxime REPPERT, 1 rue de la Bouzaize, 21200 BEAUNE</b><br>dijon@snalc.fr - <a href="https://snalc-dijon.fr/">https://snalc-dijon.fr/</a> - 06 60 96 07 25 (Maxime REPPERT) - 06 88 48 26 79 (Arnaud GUEDET)   |
| <b>GRENOBLE</b><br>Mme Anne MUGNIER                                 | <b>SNALC - Anne MUGNIER - 71 Chemin de Seylard, 74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER</b><br>grenoble@snalc.fr - www.snalcgrenoble.fr - 07 50 83 34 92 (Anne MUGNIER) - 06 59 98 74 56 (Nicolas BERTHIER)  |
| <b>LA RÉUNION - MAYOTTE</b><br>M. Guillaume LEFÈVRE                 | <b>SNALC - 375 rue du Maréchal Leclerc, 97400 ST-DENIS DE LA RÉUNION</b><br>02 62 21 37 57 - 06 92 611 646 - launion-mayotte@snalc.fr - www.snalc-reunion.com  |
| <b>LILLE</b><br>M. Benoît THEUNIS                                   | <b>SNALC - 6 rue de la Metairie, 59270 METEREN</b> - lille@snalc.fr - <a href="http://snalc.lille.free.fr">http://snalc.lille.free.fr</a> - 09 79 18 16 33 - 03 20 09 48 46 - 03 28 62 37 78   |
| <b>LIMOGES</b><br>M. Frédéric BAJOR                                 | <b>SNALC - La Mazaudon, 87240 AMBAZAC</b><br>limoges@snalc.fr - snalc.limoges.free.fr - 06 15 10 76 40 - Entrée dans le métier : 06 13 87 35 23 - 1 <sup>er</sup> degré : 06 89 32 68 09   |
| <b>LYON</b><br>M. Christophe PATERNA                                | <b>SNALC - 61 allée Font Bénite, 42155 SAINT LÉGER SUR ROANNE</b><br>lyon@snalc.fr - <a href="https://snalc-lyon.fr/">https://snalc-lyon.fr/</a> - 06 32 06 58 03  |
| <b>MONTPELLIER</b><br>M. Karim EL OUARTI                            | <b>SNALC - 15 rue des écoles laïques, 34000 MONTPELLIER</b> - montpellier@snalc.fr - snalcmontpellier.fr - 06 43 68 52 29<br>Vice-présidente : Jessica BOYER - 06 13 41 18 31 - Secrétaire : Philippe Schmitt - 06 46 63 38 06   |
| <b>NANCY - METZ</b><br>Mme Solange DE JÉSUS                         | <b>SNALC - 3 avenue du XX<sup>ème</sup> Corps, 54000 NANCY</b> - nancy-metz@snalc.fr - <a href="https://snalc-nancymetz.fr/">https://snalc-nancymetz.fr/</a> - 06 69 08 89 98 - 06 67 54 63 10   |
| <b>NANTES</b><br>M. Hervé RÉBY                                      | <b>SNALC - 38 rue des Ecachoirs, 44000 NANTES</b><br>nantes@snalc.fr - <a href="https://snalc-nantes.fr/">https://snalc-nantes.fr/</a> - 07 71 60 39 58 - 06 41 23 17 29 - Secrétaire : Olivier MOREAU   |
| <b>NICE</b><br>Mme Dany COURTE                                      | <b>SNALC - 25 avenue Lamartine, Les princes d'Orange, Bât. B, 06600 ANTIBES</b><br>nice@snalc.fr - www.snalcnice.fr - 06 83 51 36 08 - Secrétaire : Françoise TOMASZYK - 04 94 91 81 84  |
| <b>NORMANDIE</b><br>M. Nicolas RAT-GIRAULT                          | <b>SNALC - 4 Square Jean Monnet, 76240 BONSECOURS</b> - normandie@snalc.fr - <a href="https://snalc-normandie.fr/">https://snalc-normandie.fr/</a> - 06 73 34 09 69<br>Secrétaire académique : Jean LÉONARDON - 06 88 68 39 33   |
| <b>ORLÉANS - TOURS</b><br>M. François TESSIER                       | <b>SNALC - 21 bis rue George Sand, 18100 VIERZON</b> - orleans-tours@snalc.fr - <a href="https://snalc-orleanstours.fr/">https://snalc-orleanstours.fr/</a> - 06 47 37 43 12 - 02 38 54 91 26  |
| <b>PARIS</b><br>M. Krisna MITHALAL                                  | <b>SNALC Académie de Paris - 30 rue du Sergent Bauchat, 75012 PARIS</b> - paris@snalc.fr - <a href="https://snalcparis.org/">https://snalcparis.org/</a><br>Président : Krisna MITHALAL - 06 13 12 09 71 - Vice-présidente : Fabienne LÉLOUP - 06 59 96 92 41            |
| <b>POITIERS</b><br>M. Toufic KAYAL                                  | <b>SNALC - 15 rue de la Grenouillère, 86340 NIEUIL L'ESPOIR</b><br>poitiers@snalc.fr - <a href="https://snalc-poitiers.fr/">https://snalc-poitiers.fr/</a> - 06 75 47 26 35 - 05 49 56 75 65   |
| <b>REIMS</b><br>Mme Eugénie DE ZUTTER                               | <b>SNALC - 59 D rue de Bezannes, 51100 REIMS</b> - reims@snalc.fr - <a href="https://snalc-champagne.fr/">https://snalc-champagne.fr/</a> - Ardennes : 06 66 33 42 70 - Aube : 06 10 79 39 88 - Haute-Marne : 06 32 93 98 45 - Marne : 06 67 62 91 21                    |
| <b>RENNES</b><br>M. Patrick PEREZ                                   | <b>SNALC - 13 rue Monseigneur Lebreton, 22130 PLÉVEN</b> - rennes@snalc.fr - www.snalcrennes.org - 07 65 26 17 54  |
| <b>STRASBOURG</b><br>M. Jean-Pierre GAVRILOVIĆ                      | <b>SNALC - 303 route d'Oberhausbergen, 67200 STRASBOURG</b><br>strasbourg@snalc.fr - <a href="https://snalc-strasbourg.fr/">https://snalc-strasbourg.fr/</a> - 07 81 00 85 69 - 06 41 22 81 23   |
| <b>TOULOUSE</b><br>M. Pierre VAN OMMESLAEGHE                        | <b>SNALC - 23 avenue du 14<sup>e</sup> Régiment-d'Infanterie, appt. 72, 31400 TOULOUSE</b><br>toulouse@snalc.fr - <a href="https://snalctoulouse.com/">https://snalctoulouse.com/</a> - 05 61 13 20 78   |
| <b>VERSAILLES</b><br>Mme Angélique ADAMIK                           | <b>SNALC Versailles - 24 rue Albert Joly, 78000 VERSAILLES</b><br>versailles@snalc.fr - <a href="http://www.snalc-versailles.fr/">http://www.snalc-versailles.fr/</a> - 01 39 51 82 99 - 06 95 16 17 92  |
| <b>DÉTACHÉS ÉTRANGER<br/>OUTRE-MER</b><br>M. Jean-Pierre GAVRILOVIĆ | <b>SNALC DETOM - 4 rue de Trévisse - BP 629 - 75421 PARIS CEDEX 09</b> - detom@snalc.fr - <a href="http://snalc-detom.fr/">http://snalc-detom.fr/</a> - 07 81 00 85 69   |

## STATUTS DU SNALC, ARTICLE PREMIER :

« Le SNALC est **indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, confessionnelle ou idéologique.** »

Le SNALC est la seule organisation représentative qui ne perçoit aucune subvention d'État.

Les ressources du SNALC proviennent des seules cotisations de ses adhérents.

Cela garantit son indépendance, sa liberté de ton, de pensée et d'action.

Il n'a de compte à rendre qu'à ses adhérents.



# BULLETIN D'ADHÉSION



snalc

À remplir, si paiement par chèque, et à renvoyer avec votre règlement intégral  
(3 chèques max.) à SNALC - BP 629 - 4 RUE DE TRÉVISE - 75421 PARIS CEDEX 09

Les paiements par **CB, virement** ou **prélèvements mensualisés**  
sont sur **www.snalc.fr**

Académie actuelle : .....

Si mutation au mouvement inter, académie obtenue : .....

Adhésion  Renouvellement  M.  Mme

NOM D'USAGE : .....

Nom de naissance : .....

PRÉNOM : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

CP : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

Ville : .....

Tél. fixe : .....

Portable : .....

Courriel : .....

Conjoint adhérent ? : M. Mme .....

Discipline : .....

CORPS (Certifié, etc.) : .....

GRADE :  Classe normale  Hors-Classe  Classe exceptionnelle

Échelon : ..... Depuis le ..... / ..... / .....

Stagiaire  TZR  CPGE  PRAG  PRCE  STS  DIR. ÉCOLE

Sect. Int.  DDFPT  INSPE  CNED  GRETA  Handicap (RQTH)

Temps complet  Mi-temps  Temps partiel

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE (si Privé s/c, cochez la case  ) : .....

Code établissement : .....

La Quinzaine Universitaire (revue du SNALC) vous sera adressée  
par mail. Si vous souhaitez la recevoir sous forme papier,  
cochez la case :

Je souhaite rester ou devenir délégué du SNALC  
dans mon établissement (S1)

J'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations auxquelles il a accès et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part. **La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3).**

Je joins un règlement  
d'un montant total de :  
(voir au verso) par chèque  
à l'ordre du SNALC.

€

Date et Signature (indispensables) :

MERCI DE VOTRE CONFIANCE



## 13 ANS SANS AUGMENTATION DES COTISATIONS

LE SYNDICAT **REPRÉSENTATIF**  
LE MOINS CHER  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

|   | TARIFS PLEINS                                    |                        |         |          |             |
|---|--|------------------------|---------|----------|-------------|
|   | CLASSE NORMALE                                   |                        |         |          | HORS CLASSE |
|   | ECH 1  | ECH 2-3                | ECH 4-5 | ECH 6-11 | ET CL. EXC  |
| Professeurs de Chaire supérieure  | 265 €  |                        |         |          |             |
| Professeurs Agrégés   | 60 €   | 110 €                  | 160 €   | 210 €    | 265 €       |
| Professeurs Certifiés   | 60 €   | 100 €                  | 130 €   | 180 €    | 245 €       |
| Professeurs des Écoles, PLP, P.EPS, C.E.EPS, CPE, PEGC, Psy EN, ATER, SAENES, Infirmières, Assistantes sociales, Médecins, ITRF, Attachés, Personnels de direction, Inspecteurs, Bibliothécaires, Universitaires (P.U, M.C, Doctorants etc.), PTP (J&S) | 60 €   | 90 € (Outre-mer 125 €) |         |          |             |
| Contractuels enseignants, Maîtres auxiliaires, ADJAENES, ATRF, Contrats locaux à l'Étranger, Agents territoriaux  | 60 €   |                        |         |          |             |
| AESH, AVS, Assistants d'éducation, Contractuels ATSS  | 30 € adhésion à vie : vous ne payez qu'une fois. |                        |         |          |             |

**Vous pouvez aussi bénéficier de TARIFS RÉDUITS**  
(à déterminer à partir des tarifs pleins de votre catégorie) :

|   | TARIFS RÉDUITS       |      |      |       |       |       |       |       |       |       |       |
|---|----------------------|------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
|   | RAPPEL TARIFS PLEINS | 60 € | 90 € | 100 € | 110 € | 125 € | 130 € | 160 € | 180 € | 210 € | 245 € |
| Temps partiel > 50% ou Congé formation        | 48 €                 | 72 € | 80 € | 88 €  | 107 € | 104 € | 128 € | 144 € | 168 € | 196 € | 212 € |
| Mi-temps RQTH                                 | 36 €                 | 54 € | 60 € | 66 €  | 89 €  | 78 €  | 96 €  | 108 € | 126 € | 147 € | 159 € |
| CONJOINT d'un adhérent SNALC                  | 45 €                 | 67 € | 75 € | 82 €  | 102 € | 97 €  | 120 € | 135 € | 157 € | 183 € | 198 € |
| CONJOINT d'un adhérent et Temps partiel > 50% | 36 €                 | 54 € | 60 € | 66 €  | 89 €  | 78 €  | 96 €  | 108 € | 126 € | 147 € | 159 € |
| CONJOINT d'un adhérent et mi-temps / RQTH     | 27 €                 | 40 € | 45 € | 49 €  | 75 €  | 58 €  | 72 €  | 81 €  | 94 €  | 110 € | 119 € |

### Tarifs spéciaux (hors grilles) :

**Disponibilité ou Congé parental** : 30 euros (tous corps).

**RETRAITE** : 125 euros (certifiés, agrégés et chaires sup), 93 euros si conjoint adhérent.

90 euros (autres corps), 67 euros si conjoint adhérent.

Les adhésions au SNALC comprennent la protection juridique pénale de la Covea-GMF (valeur 35 € environ)

Ainsi, une cotisation à 180 € revient à 61 € (après impôts) moins 35 € (GMF) = 26 €  
(dans un syndicat sans protection incluse, il faut rajouter le prix de l'assurance choisie aux 61 € !).

**C'est pourquoi toute cotisation au SNALC inférieure à 100 € revient en réalité à ... 0 € !!**

**N'HÉSITEZ PLUS !**

[snalc.fr](http://snalc.fr) - bouton «Adhérer»